

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 21 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures, à la salle des fêtes de La Chapelaude, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH.

Date de convocation : 14 avril 2026

Délégués en exercice : 31

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RONDIER J., ARROYO O., CHEMINET JL, DESMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., NAQUET C., PLA P., VERMEZ N., DUMONTET B., EMERY PROVOST N., CALARD JL, LOURY S., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP, PALLIOT JM

Délégués excusés : COULANJON J. (pouvoir à P. RONDEAUX), DE MOURGUES A., GOMES I. (pouvoir à O. ARROYO), LECLERC C., CHARRET T., PUC F. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), LAMY R. (pouvoir à G. FERRANDON),

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2026

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les taux de taxe d'ordures ménagères au titre de l'année 2026. Il présente un tableau retraçant les bases prévisionnelles et le produit attendu par commune qui détermine le taux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'adopter les taux suivants :

COMMUNES	Bases prévisionnelles d'imposition 2026	2026	
		Produit attendu	Taux votés
ARCHIGNAT	271 211	44 581	16,44
CHAMBERAT	271 233	37 370	13,78
CHAZEMAIS	422 659	67 396	15,95
COURCAIS	300 242	41 041	13,67
HURIEL	2 463 799	368 958	14,98
LA CHAPELAUDE	941 221	124 958	13,28
MESPLES	139 832	16 784	12,00
SAINT DESIRE	503 228	57 693	11,46
SAINT ELOY	80 887	7 343	9,08
SAINT MARTINIEN	486 474	78 935	16,23
SAINT PALAIS	230 245	20 849	9,06
SAINT SAUVIER	367 265	43 139	11,75
TREIGNAT	492 542	55 726	11,31
VIPLAIX	368 407	39 336	10,68
	7 339 245	1 004 109	

Pour copie conforme,
Huriel, le 23 avril 2026
Le Président,
Stéphane ABRANOWITCH

